



Séparation et réclamation du paiement de la moitié des loyers ?

Par **Pauline__F**, le **27/05/2019** à **15:53**

Bonjour,

Mon ami et moi nous séparons après 7 ans de vie commune. Nous ne sommes pas mariés, ni pacsés, et n'avons jamais eu de compte commun. Nous avons des bails séparés (comme des colocataires). Il s'avère que le paiement des loyers s'effectuait par virement automatique depuis son compte bancaire vers celui de l'agence immobilière. De mon côté, je payais d'autres frais (gaz, électricité, nourriture, internet, impôts locaux). Je suis à l'initiative de notre séparation et, aujourd'hui, sa famille et lui m'annoncent que je lui serais redevable de la moitié de tous les loyers depuis 7 ans (soit 33 000 euros), et qu'en cas de non-paiement, ils peuvent me poursuivre.

Est-ce vraiment possible ?

Cela m'inquiète car j'ai peu d'argent de côté. Mon ex conjoint n'a aucun problème financier. Il y a quelques années, sa famille a effectivement mis ce type de menace à exécution en poursuivant l'ex petit-ami de leur fille, pour des raisons similaires. Ils n'avaient cependant pas obtenu gain de cause.

Dans l'attente de votre réponse,

Merci d'avance

P.

Par **Visiteur**, le **27/05/2019** à **17:17**

Bonjour

Il est peu probable en effet que ce genre d'action connaisse une sortie favorable.

Préparez votre dossier pour réclamer de votre côté la moitié de vos dépenses et maintenez bien qu'il avait fait ce choix.